

L'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie : défis de la société mexicaine

Gloria Ramírez

Volume 23, Number 1, 1997

L'éducation dans une perspective planétaire

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/031906ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/031906ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue des sciences de l'éducation

ISSN

0318-479X (print)

1705-0065 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Ramírez, G. (1997). L'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie : défis de la société mexicaine. *Revue des sciences de l'éducation*, 23(1), 113–122.
<https://doi.org/10.7202/031906ar>

Article abstract

Human rights are part of the socio-political ethic of our times. In Mexico, the fight by civil groups for respect and guarantees has also contributed to provide a legitimacy and a presence in the national debate. In this situation, it is important to understand the role of education for human rights and democracy as well as the challenges facing the country's future.

L'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie: défis de la société mexicaine

Gloria Ramírez
Professeure

Universidad Nacional Autónoma de México

Résumé – Les droits de l'homme font partie de l'éthique sociopolitique de notre temps. Au Mexique, la lutte que la société civile a menée pour son respect et sa garantie a contribué aussi à leur donner légitimité et présence dans le débat national. Dans cette situation, il est important de connaître le rôle qu'a joué l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie ainsi que ses défis pour l'avenir du pays.

Introduction

À l'occasion de la Conférence mondiale des droits de l'homme tenue à Vienne en 1993, le besoin de concrétiser la dimension d'interdépendance entre la démocratie, les droits de l'homme et le développement s'est affirmé. Ces concepts, et surtout leur articulation dans la vie quotidienne, représentent sans doute l'une des préoccupations principales des sociétés latino-américaines.

Malgré certaines positions sceptiques à propos de l'existence des droits de l'homme (Bentham, 1962; McIntyre, 1988), quelques auteurs mettent en évidence leur importance et soulignent le besoin de garantir leur protection (Bobbio, 1982; Rabossi, 1991). D'autres mentionnent que jamais ces droits n'avaient eu une reconnaissance aussi marquée que celle qu'ils connaissent aujourd'hui (Muguerza, 1987, p. 191). Nino (1989) considère que «les droits de l'homme constituent l'un des apports le plus important de notre civilisation» (p. 8).

Mais il ne suffit plus de faire consensus sur la matière; il convient aussi de connaître les fondements de ces droits, de les expliquer et de les définir clairement. Dans ce but, nous reprenons la définition que présente Pérez Luño (1984): «Il s'agit d'un ensemble de facultés et d'institutions qui, à chaque moment historique, concrétisent les exigences de la dignité, de la liberté et de l'égalité humaine, qui doivent être reconnues positivement en tant que normes juridiques aux niveaux national et international» (p. 48).

Il nous semble tout à fait nécessaire de partir de cette notion afin d'éviter les ambiguïtés qui entourent souvent ce concept, les utilisations différentes qu'on peut en faire, voire les abus. Cela est d'autant plus important que nous allons joindre cette notion à celle de l'éducation, domaine où nous devons concevoir les droits de l'homme à partir d'une perspective critique et rigoureuse, en évitant tout dogmatisme ou idéalisme idéologique.

L'importance des droits humains en Amérique latine en a mené plus d'un à soutenir la nécessité de créer de nouvelles catégories d'analyse, voire de nouveaux paradigmes, pour comprendre la réalité. En ce sens, Salvat (1992) souligne que «les droits de l'homme sont une utopie à promouvoir et à façonner à différents niveaux et dans différentes sphères de la société. Ainsi formulés, ils se présentent dans un cadre éthico-politique qui sert de critique et d'orientation (réelle et symbolique) des différentes pratiques sociales (juridiques, économiques, éducatives, etc.) dans la lutte continue pour un ordre social plus juste et plus libre. Ils peuvent donc être considérés comme paradigmatiques, c'est-à-dire comme un modèle ou un critère exemplaire duquel nous pouvons lire notre histoire et notre avenir en tant que peuple» (p. 121).

Aujourd'hui, ce thème est devenu un sujet de recherches et d'études dans les universités. Les droits de l'homme sont des thèmes de congrès, de réunions et de chaires universitaires: ils commencent à s'intégrer au *curriculum* et sont des éléments essentiels pour comprendre une réalité complexe et incertaine dans plusieurs pays latino-américains.

Ce qui est certain c'est que le débat sur les droits de l'homme exprime les demandes des peuples de la région. Il fait partie de grands débats: on peut dire que, malgré certaines résistances, il devient une référence pour expliquer les différents problèmes de la société latino-américaine actuelle. Les droits de l'homme sont même devenus un signe indicatif du degré de démocratie dans un pays.

Au Mexique, les droits de l'homme font partie du débat national. Les luttes que la société a menées à différents moments ont permis de leur donner une légitimité. Il y a peu de temps que certains Mexicains se sont aperçus qu'ils avaient des droits et que la reconnaissance de ces droits était une condition pour atteindre la démocratie.

Depuis le 1^{er} janvier 1994, au Mexique, comme dans plusieurs endroits de la planète, on a entendu les voix des indigènes qui se sont rassemblés pour dire «Assez!». Ce sont les indigènes les plus pauvres, les exclus de la modernisation néolibérale: ils ont résisté plus de cinq cents ans. Ce sont eux qui marquent l'une des crises les plus importantes dans le pays ces derniers temps.

Jusqu'alors, pour les Mexicains, les concepts de guerre et de paix concernaient toujours des situations hors de leurs frontières.

Il faut dire que le modèle économique adopté par le pays, il y a plus de dix ans, a accru les inégalités. La pauvreté extrême touche de plus en plus une grande partie des Mexicains tandis que le profit des capitaux augmente (Lozano et Lozano, 1993, p. 137).

Il faut reconnaître tout d'abord les difficultés du contexte mexicain: les inégalités croissantes, l'augmentation du taux de chômage et du sous-emploi, la dette extérieure, la dépendance scientifique et économique, la précarité des services de santé et sécurité, la violence et le manque de crédibilité des institutions publiques et le haut degré d'impunité. Enfin, nous devons reconnaître que la grande partie de la population vit encore dans des conditions précaires: ce sont ces gens qui subissent le plus de violations aux droits de l'homme.

Dans ce contexte, depuis une vingtaine d'années, la société civile se manifeste de plus en plus: les indigènes, les habitants des quartiers, les femmes, les jeunes, les groupes marginaux, etc., tous ces acteurs se rassemblent en associations et en groupes divers afin de demander la reconnaissance et la garantie de leurs droits. Ceci se réalise à partir d'une approche intégrale, c'est-à-dire en considérant l'ensemble des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Ces groupes font entendre leur voix, ils fracturent le discours totalitaire et homogénéisateur. Ils se posent de vraies questions et les posent à la société. Ils ouvrent de nouvelles voies de participation et exigent la création de nouveaux espaces démocratiques.

Dans l'émergence d'une société civile plus forte et participative, l'éducation aux droits de l'homme joue un rôle essentiel. Ce type de formation est devenu l'axe du travail des organisations non gouvernementales (ONG) et commence à s'élargir vers d'autres secteurs.

Émergence de la société civile et droits de l'homme

En Amérique latine, à partir de la violence politique des dictatures à l'époque des «guerres sales» et des doctrines de «sécurité nationale», se développe la demande de défense du respect des droits de l'homme axée à celle de la démocratie. C'est justement à cette époque que commencent à s'élargir de plus en plus les ONG qui rompent le silence et entreprennent des actions de dénonciation et de diffusion.

Depuis le sud du continent, cette tendance s'étend dans toute la région en réponse aux violations des droits de l'homme et des droits des peuples ainsi qu'à la répression, aux disparitions forcées, aux déplacements de la population, à la militarisation, etc.

Dans les années quatre-vingt, le processus de récupération constitutionnelle permet de faire connaître les atroces violations commises par les militaires; la transition à la démocratie se traduit aussi par une nouvelle approche de la lutte et de la défense des droits de l'homme. Les actions de dénonciation et de diffusion s'élargissent aux actions qui cherchent à préserver «la mémoire collective» et la «réconciliation». Le défi est alors une éducation aux droits de l'homme qui garantisse le «plus jamais». D'une certaine manière, il s'agit de favoriser une culture et une éducation qui puissent contribuer à prévenir ou à éviter la violence et l'intolérance.

L'exigence de respect à la vie devient une exigence intégrale pour la défense de tous les droits de l'homme et pour la démocratie. Cela devient, en même temps, une revendication qui rassemble plusieurs acteurs sociaux. «Les droits de l'homme sont aussi un élément essentiel qui contribue à exprimer la résistance des individus et des peuples contre le modèle d'exclusion, de chômage, de famine et de mort, et contre le fait de se voir imposer une politique ou une culture» (Reygadas et Rafael, 1996).

Au Mexique, on assiste aussi, depuis quinze ans, à la multiplicité d'initiatives qui émergent de la société civile dans le but de dénoncer les violations aux droits de l'homme ainsi que d'organiser des actions collectives pour répondre aux besoins les plus urgents de la population (chômage, alimentation, services de santé et d'éducation, etc.). On parle d'une société civile qui commence à acquérir un nouveau profil à travers la construction d'identités collectives, et autour de problèmes concrets (lutte contre la violence et l'impunité, demande des services urbains, autonomie des peuples indigènes, espaces de participation politique des femmes et des jeunes, etc.).

On considère que les ONG permettent de faire entendre la voix de ceux qui n'en avaient pas. La société civile peut alors se définir en tant que concept qui revendique l'autonomie, la solidarité et l'autogestion des organisations vis-à-vis de l'État et de ses structures. Elle agit dans le domaine de la politique en donnant un sens réel à l'idée de citoyenneté.

Dans le pays, l'émergence de cette société civile obéit à plusieurs facteurs: d'une part, la perte de crédibilité des modes de participation traditionnelle (partis politiques, syndicats), le nombre croissant de femmes qui travaillent et qui sortent de l'espace privé, l'urbanisation accélérée, le développement technologique et les moyens de communication ainsi que leur indépendance et leur pluralité, le processus de globalisation et ses effets à tous les niveaux, etc.

Par ailleurs, plusieurs situations contribuent à la formation de cette société civile forte. Pour certains auteurs, c'est la crise de 1968 avec la révolte des étudiants qui marque un tournant de la société civile et le début d'une prise de conscience de plusieurs phénomènes sociopolitiques. Puis, la réforme politique qui commence vers 1973 et continue encore avec le besoin urgent de pluralité et de respect des droits politiques.

Au début des années quatre-vingt, l'arrivée des réfugiés centro-américains au sud du pays mobilise la population. Des associations d'aide au développement et d'autres ONG s'organisent pour répondre aux besoins des réfugiés ainsi qu'à leur sécurité. Ces organisations se rassemblent en réseaux de solidarité (CONONGAR, ANADEGES). Elles interviennent auprès du gouvernement mexicain afin de faire réviser la législation et de mettre en place des mesures de protection et de sécurité pour la population réfugiée.

En 1985, le tremblement de terre que connaît la ville de México remue aussi le sens de la solidarité de la population. La possibilité de participer, dans les tâches d'aide à la population sinistrée et de reconstruction, encourage les habitants des quartiers, surtout les jeunes et les femmes, à favoriser des initiatives nouvelles avec lesquelles ils comptent reprendre la maîtrise complète de la situation.

En 1988, lors d'une élection très contestée du Président de la République, à cause des fraudes électorales, la population accroit sa culture politique; les partis d'opposition commencent à prendre un rôle plus important et la transition à la démocratie devient une revendication générale de divers groupes sociaux. Pour certains, cette transition est une condition indispensable du maintien du système politique.

Vers la fin des années quatre-vingt, diverses organisations internationales font dévoiler à l'opinion publique mondiale des rapports sur la situation des droits de l'homme dans le pays (Lawyers Committee for Human Rights, America's Watch, Amnistia Internacional). Pour la première fois, la Commission des droits de l'homme de l'OEA affirme que le gouvernement mexicain n'a pas respecté les droits politiques des citoyens mexicains à l'occasion d'une plainte qu'avait présentée un parti d'opposition en 1986. À partir de 1991, la défense des droits politiques s'accroît avec la participation des observateurs nationaux lors des élections et la mise en place d'un suivi et de la surveillance des élections de la part de la société civile organisée (Convergencia de Organismos Civiles por la Democracia, 1992).

Vers les années quatre-vingt-dix, le Mexique éprouve un manque de légitimité à cause des violations des droits de l'homme. À cette époque, le gouvernement se préoccupe de la signature de l'Accord de libre échange (NAFTA) avec les États-Unis et le Canada: c'est alors qu'il décide de créer la Commission nationale des droits de l'homme.

Au moment où le conflit du Chiapas apparaît, en 1994, les ONG se retrouvent avec une vaste expérience d'organisation, ce qui leur permet d'agir de façon immédiate. On voit se multiplier les actions contre la guerre et pour la paix ainsi que toutes sortes d'actions de solidarité, d'information, d'aide alimentaire, etc. en faveur des populations indigènes et aussi en faveur d'une solution juste et pacifique. Les ONG deviennent des interlocutrices valables vis-à-vis de l'État et de la société.

Société civile et éducation aux droits de l'homme

Dans ce cadre, les ONG réalisent une série de pratiques de formation qui contribuent à former divers groupes de la société, tout en contribuant en même temps à leur propre formation. Cela permet, dans un premier temps, de faire connaître les droits de l'homme et d'apprendre à les défendre; dans un second temps apparaissent l'exigence d'approfondir et d'apprendre le savoir des droits de l'homme ainsi que le besoin de professionnaliser son enseignement.

Ce sont les ONG qui, les premières, favorisent des expériences pédagogiques, comprenant des aspects relatifs aux droits de l'homme. Ce n'est donc pas dans les classes de l'école, mais sur les places ou dans les petites salles des ONG que l'on commence à apprendre ce type d'éducation.

Ces expériences se présentent comme une éducation civique, une éducation à la démocratie ou une éducation à la paix. Il est courant aujourd'hui d'englober ces pratiques, en Amérique latine, comme une éducation aux droits de l'homme qui permet de faire connaître ces droits et aussi de construire une citoyenneté consciente, critique et autonome à tous les niveaux de la vie quotidienne.

Il est certain que, de nos jours, nous devrions opter «plutôt pour une vision holistique compte tenu du fait que tous ces domaines cherchent au fond à atteindre la même finalité: former un nouveau type de citoyen capable de vivre et d'agir harmonieusement dans la société pluraliste et un monde multiculturel qui ont tendance à se globaliser de plus en plus, un citoyen qui croit et s'attache aux valeurs universelles et se comporte en conséquence» (Rassek, 1996).

Pour enseigner les droits de l'homme, il existe plusieurs formes d'interventions pédagogiques dont certaines sont encore en construction. Il faut souligner que, parfois, l'empirisme cède la place à des méthodologies rigoureuses. Souvent, il s'agit simplement d'enseigner quelques éléments de base sur les droits de l'homme et sur certains mécanismes de défense.

On peut dire que, en général, au Mexique, il y a trois approches relatives à l'enseignement aux droits de l'homme: une première se base sur l'enseignement d'une formation juridique, une deuxième privilégie l'enseignement des valeurs et une dernière intègre une dimension interdisciplinaire et situe l'enseignement des droits de l'homme par rapport à la situation politicoéconomique du pays.

Sur le plan des approches, on commence à reconnaître la nécessité de donner un caractère permanent à ce genre d'éducation ainsi qu'au fait que chaque niveau d'éducation doit réviser ses propres méthodes et objectifs.

Ces pratiques pédagogiques reprennent les apports de l'éducation populaire en Amérique latine ainsi que l'expérience des processus d'autogestion et des expériences diverses comme celle de Paulo Freire au Brésil. Certains moments favorisent aussi des initiatives de formation comme celui des élections. En 1994, un vaste mouvement s'organise dans le but de garantir des élections «propres et confiantes». À cette fin, plus de dix mille personnes joignent alors l'association *Alianza civica/Observacion 94*. Elles se forment pour suivre et surveiller l'élection, pour remplir des enquêtes et des questionnaires; ces personnes reçoivent aussi une formation pour approfondir leurs connaissances sur les droits politiques et sur la démocratie.

Ainsi, de la dénonciation et de la contestation, les ONG sont passées à l'élaboration de propositions concrètes. Présentement, ces ONG ne se limitent pas aux espaces non formels d'éducation, elles entrent aussi dans les établissements scolaires et cherchent à participer à la définition des politiques publiques. On assiste à l'ouverture d'espaces d'analyse et de formation sur les droits de l'homme dans plusieurs instances (syndicats, institutions publiques et privées, etc.). L'école n'est pas restée en marge.

Les chemins de l'éducation aux droits de l'homme à l'école

La philosophie de l'éducation au Mexique a toujours intégré, dans les principes, des éléments relatifs aux droits de l'homme. La dimension axiologique présente proclame, depuis la création de l'éducation publique, une série de valeurs que les individus doivent acquérir au cours de leur formation ainsi qu'un certain profil du futur citoyen: ce profil varie selon les politiques en place. Cependant, on peut affirmer que, malgré ces éléments, l'enseignement des droits de l'homme n'a pas réussi à être généralisé, ni à s'insérer dans le curriculum ni à s'intégrer dans la pratique quotidienne de l'école.

Ces dernières années, le discours de la politique éducative parle des droits de l'homme comme d'un élément qu'il est important de considérer dans les plans et dans les programmes scolaires. On a même souligné, dans la dernière loi sur l'éducation, la nécessité de favoriser cet enseignement en tant qu'objectif de l'éducation. Dans de récentes réformes apportées au curriculum, on voit apparaître des contenus concernant cette matière, mais tout ce qui concerne l'enseignement des droits de l'homme a été placé dans les programmes de civisme.

Il s'agit d'une matière qui fait des allers et retours dans les programmes de l'école primaire et du lycée, programmes dans lesquels il a été décidé d'intégrer de nouveaux contenus relatifs aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant. Ces contenus sont chargés d'une approche de valeurs et de contenus juridiques, mais l'énoncé de valeurs en question reste loin de la réalité quotidienne dont on ne parle jamais.

C'est dire, comme toujours, que cette pratique se réduit à une dimension axiologique qui a du mal à se concrétiser en enseignements pratiques liés à la vie des individus. En outre, la formation de professeurs dans la matière est presque absente: chez les responsables de la politique éducative, il n'y a pas d'appuis didactiques ni de réelle volonté à faire avancer, dans l'institution scolaire, les questions concernant les droits de l'homme.

Malgré cela, il est important de constater que, de plus en plus, les enseignants sont sensibles au besoin d'incorporer les droits de l'homme dans la vie quotidienne de l'école et dans le curriculum.

D'ailleurs, dans les universités, les droits de l'homme sont considérés comme un objet d'études et de recherches. En effet, ces droits interpellent les objectifs des institutions d'éducation supérieure ainsi que ses fonctions de diffusion, de recherche et d'enseignement. On assiste actuellement à la création de groupes de recherche ainsi qu'à la mise en place de cours de formation sur les droits de l'homme pour les étudiants et pour les divers publics liés à la vie universitaire. Toutefois, reste encore à venir la création des méthodologies appropriées à chaque discipline et à chaque parcours professionnel.

L'université doit réfléchir sur les fondements des droits de l'homme et constituer un cadre théorique et de nouvelles catégories d'analyse. Il lui faut devenir le lieu de débats sur les problèmes et sur les thèmes qui demeurent encore sans réponse et lever les contradictions.

Les éducateurs doivent réviser leurs discours et leurs pratiques; ils doivent aussi identifier les points en commun, faire ressortir les contradictions et donner aux élèves les éléments suffisants qui leur permettent de découvrir ces contradictions et de proposer des solutions viables.

Conclusion

Nous considérons, à l'instar de Rassek (1996), que «force est d'affirmer que l'éducation peut apporter la contribution qu'on attend d'elle sans subir une transformation radicale. Non seulement le contenu de l'enseignement, mais aussi sa méthode, le rapport enseignant-enseigné, l'atmosphère de l'école, etc. doivent changer ou s'améliorer pour promouvoir les valeurs de la démocratie, du respect de la dignité humaine, de la compréhension mutuelle et de la tolérance».

Présentement, la société civile compte seulement sur ses propres capacités pour promouvoir des actions de formation de ce genre. À travers la mobilisation de centaines d'ONG, on touche tous les espaces de la vie associative. Cela passe aussi, par sa contribution aux processus électoraux, dans les négociations de paix et dans la mise en place des politiques publiques.

L'éducation aux droits de l'homme représente un lieu de rencontre, un espace de complémentarité entre les diverses actrices et les divers acteurs de la scène sociale, lieu d'intégration et non d'exclusion des individus, de groupes et de peuples. C'est la possibilité de donner la voix à ceux qui n'ont pas eu la possibilité de se faire entendre. C'est aussi l'espace où le niveau local s'enrichit du niveau national.

L'éducation aux droits de l'homme doit relever les défis de passer d'une modernité d'exclusion à une modernité d'intégration multiculturelle; elle doit éviter l'atomisation ou la fragmentation; ne pas constituer une solution de plus, mais devenir la solution intégrale.

C'est alors que l'éducation aux droits de l'homme devient non seulement un défi, mais également une utopie, une utopie réalisable, peut-être comme celle dont nous parle Eduardo Galeano, quand il dit:

Elle est à l'horizon, ... je m'en approche de deux pas
elle s'éloigne de deux pas.
Je fais dix pas
et l'horizon s'éloigne dix pas plus loin.
J'ai beau marcher
je ne l'atteindrai jamais.
À quoi sert l'utopie?
À cela: à marcher.

Abstract – Human rights are part of the socio-political ethic of our times. In Mexico, the fight by civil groups for respect and guarantees has also contributed to provide a legitimacy and a presence in the national debate. In this situation, it is important to understand the role of education for human rights and democracy as well as the challenges facing the country's future.

Resumen – Los derechos del hombre forman parte de la ética sociopolítica de nuestro tiempo. En México, la lucha de la sociedad civil por respeto y garantías, ha contribuido también a darles legitimidad y presencia en el debate nacional. En esta situación, es importante conocer el papel jugado por la educación sobre los derechos humanos y la democracia así como los retos a los que se enfrenta en el porvenir del país.

Zusammenfassung – Die Menschenrechte gehören heutzutage zur soziopolitischen Ethik. In Mexiko, wo die Zivilbevölkerung um ihre Anerkennung und ihren Schutz gekämpft hat, hat dies zu ihrer Rechtmäßigkeit beigetragen und dazu geführt, dass sie zu einer der nationalen Fragestellungen wurden. Es ist wichtig, zu wissen, welchen Platz die Menschenrechte und die Demokratie in der Erziehung eingenommen haben und welche Rolle sie für die Zukunft des Landes spielen kann.

RÉFÉRENCES

- Bentham, J. (1962). *Anarchical fallacies: Being and examination of Declarations of Rights issued during the French Revolution (1791)*. New York, NY: Russell and Russell.
- Bobbio, N. (1982). Sobre el fundamento de los derechos del hombre. El problema de la guerra y las vías de la paz. *Gedisa*, 6, 45-86.
- Convergencia de Organismos Civiles por la Democracia (1992). *Nuestra palabra*. México: Memoria.
- Lozano, A. L. et Lozano, A. A. (1993). *Los pobres construyendo su política social. Informe sobre la pobreza en México*. Foro Nacional de la Sociedad Civil Democrática. México: Memoria.
- McIntyre, A. (1988). *Whose justice? Which rationality?* Londres: Duckworth.
- Muguerza, J. (1987). La alternativa del disenso. In J. Muguerza (dir.), *Fundamentación de los derechos humanos* (p. 151-173). Espagne: Debate.
- Pérez Luño, L. A. (1984). *Derechos humanos, estado de derecho y constitución*. Madrid, Espagne: Tecnos.
- Rabossi, E. (1991). El fenómeno de los derechos humanos. *Ética, política y derechos humanos*, XXI, 34-42.
- Rassek, Sh. (1996). *Éducation et culture de paix: sélection bibliographique mondiale*. Paris: Bureau international de l'éducation, UNESCO.
- Reygadas, R. et Rafael, G. (1996). *Estrategia curricular y formación de derechos humanos. Reflexiones en un horizonte para la democracia*. Texte polycopié, s.d.
- Salvat, P. (1992). Hacia una nueva racionalidad. La tarea de construir un paradigma basado en los derechos humanos. In A. Magendzo (dir.), *¿Superando la racionalidad instrumental?* (p. 29-40). Chili: PIIE.